



MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Suivi du marché d'exploitation de chauffage

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

La procédure utilisée est une procédure adaptée selon l'article 25 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et selon l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015

Date limite de remise des offres :

Le Lundi 6 Mars 2017 à 16h30

Maître d'ouvrage :
Ville d'Esvres-sur-Indre
Maire

Représentant légal :
Jean-Christophe GASSOT,

Ville d'Esvres-sur-Indre
Rue Nationale
37320 ESVRES-SUR-INDRE

SOMMAIRE

PREAMBULE

ARTICLE 1- OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2- CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.2 - DEVOLUTION DU MARCHE

2.3 -VARIANTES

2.4 - DURE - DELAI D'EXECUTION

2.5 - MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

2.6 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

2.7 - MODE DE REGLEMENT

2.8 - MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 3- PRESENTATION DES OFFRES

ARTICLE 4- JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 5- CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE 6- RENSEIGNEMENTS COMPLE1VIENTAIRES

ARTICLE 7- DOCUMENTS MIS A DISPOSITION DANS LE CADRE DE L'ETUDE

ARTICLE 8- LITIGES

PREAMBULE

Maître d'ouvrage :

VILLE D'ESVRES-SUR-INDRE
Rue Nationale
37320 Esvres-sur-Indre

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

OBJET: Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché d'exploitation de chauffage de la commune d'Esvres-sur-Indre.

Application de la loi du 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée ; la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage est une assistance générale à caractère administratif, financier et technique.

Le maître d'ouvrage souhaite s'attacher les services d'un conseil spécialisé en marché d'exploitation de chauffage et disposant de toutes les qualifications à cet égard afin :

De suivre le marché de chauffage en place

De contrôler les données techniques et économiques des chaufferies actuelles

De demander des actions correctives au « sortant » dans le cadre de son marché

De localiser les gisements apparents d'économies

D'assister le maître d'ouvrage pour le renouvellement du contrat de chauffage Le Marché d'exploitation de chauffage actuel de la Commune est complet de type P1 combustible + P2 + P3.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - Etendue de la consultation

Marché passé selon la procédure adaptée et selon les dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2.2 - Dévolution du marché

Les prestations donneront lieu, selon l'offre qui sera retenue à la conclusion d'un marché unique avec le titulaire du marché.

La sous-traitance peut être autorisée à condition que le sous-traitant soit présenté et accepté par le Maître d'ouvrage.

2.3 - Variantes

Variantes acceptées

2.4 - Durée - Délai d'exécution

Le marché prend effet dès sa notification au titulaire. IL est conclu pour une durée de 5 ans.

Le délai d'exécution est fixé par l'entreprise pour chaque phase dans l'acte d'engagement.

Les délais commenceront à courir à partir de la date de réception de l'ordre de service par le titulaire unique ou le mandataire du groupement.

2.5 - Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard six jours avant la date Limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation, les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2.7 - Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le virement.

L'échéance de paiement est fixée globalement à 30 jours.

2.8 - Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat sur demande écrite (courrier, fax) auprès de Mme Sanchez, responsable administrative des marchés publics de la mairie.

a.sanchez@ville-esvres.fr

Toutefois, si les documents de la consultation n'étaient pas accessibles par voie électronique, le dossier de consultation des entreprises serait envoyé aux opérateurs économiques qui le demandent en temps utile dans les six jours qui suivent leur demande (article 57 III du CMP).

Ce dossier comprend :

1. le présent règlement de consultation (RC)**signé**
2. le cahier des clauses particulières (CCP) et son annexe (liste des installations)**signés**
3. l'acte d'engagement (AE)

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Le candidat aura à remettre un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par le représentant de l'entreprise ou des entreprises qui seront signataires du marché.

Modalités de remise des offres

Les offres des candidats transmises dans les conditions du point 4.1. de la section IV seront remises sous plis cacheté. L'offre sera adressée par voie postale, sous pli cacheté et sans formalisme particulier, avec la mention - Consultation : AMO Chauffage - NE PAS OUVRIR»

– Un projet de marché constitué des pièces suivantes :

- le formulaire d'attribution (ATTRI 1) dûment complété et signé (ancien acte d'engagement),
- la décomposition du prix forfaitaire dûment complétée,
- La lettre de candidature (le formulaire DC1)
- La déclaration individuelle ou du membre du groupement (DC2)
- Les déclarations sociales et fiscales, ou le NOTI 2
- Un RIB comprenant le BIC et IBAN
- L'attestation d'assurance RC Professionnelle
- L'attestation d'assurance Responsabilité « décennale entrepreneur ». Cette dernière devra en outre mentionnée la nature des activités garanties, le niveau des garanties offertes.

Un mémoire comprenant les moyens en personnel et leur qualification professionnelle pour cette mission, l'équipement technique dont dispose le candidat pour pour l'exécution de l'étude, le calendrier de mis en œuvre pour la réalisation de la mission. Il devra également comprendre la présentation d'un mémoire d'études similaire réalisé au cours des 5 dernières années sur la base de 3 exemples minimum avec descriptif, montant, date et destinataire, accompagné de certificats établis par les organismes chargés du contrôle

- **CE « mémoire justificatif »** constitué d'une note exhaustive sur la méthodologie et les moyens que le candidat compte adopter pour mener à bien sa mission. Ce mémoire définira l'intérêt que le candidat porte à l'étude, les pistes de développement qu'il entend approfondir. Sera détaillée la qualification des principaux chargés d'études constituant l'équipe.
- Ce mémoire comprendra également :
- La liste des expériences similaires avec évaluations des économies faites par le maître d'ouvrage.
- La présentation de la méthodologie d'analyse des installations et du contrat actuel devant permettre la définition des objectifs techniques et financières du futur contrat et son suivi.
-
- la liste des sous-traitants auxquels il pourra être fait appel,

> Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

> Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro

ARTICLE 4 - JUGEMENT DES OFFRES
--

Le jugement des offres s'effectuera sur les critères qui sont par ordre décroissant les suivants :

1. Compétence, qualifications et expériences de l'équipe spécialement affectée à la mission (50)
2. Méthodologie appliquée (30)
3. Montant de l'offre (20)

Appréciation prix

Le prix inscrit à l'Acte d'Engagement est seul pris en compte.
Il est attribué à l'entreprise moins disante la note maximale soit 20 points
Les notes sont ensuite données par la formule suivante :
Note = prix du moins disant / prix de l'entreprise x 20

Le pouvoir adjudicateur, après enregistrement des offres et analyse, se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats dont il aura jugé les offres les plus intéressantes sur la base des critères précités.

ARTICLE 5 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Le pli contenant l'offre devra parvenir à destination avant la date définie en page de garde.

Ce pli cacheté portera la mention suivante sans indication quant à l'identification du candidat :

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
SUIVI DU MARCHE D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE

COMMUNE DE D'ESVRES SUR INDRE
Rue Nationale
37320 ESVRES sur INDRE

Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis

L'offre sera adressée par voie postale, sous pli cacheté et sans formalisme particulier

**Ville d'Esvre-sur-Indre
Rue Nationale
37320 Esvres-sur-Indre**

ou déposée en Mairie d'Esvre-sur-Indre (faire attention aux horaires d'ouverture de la Mairie).

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude,
Les candidats devront s'adresser à:

- M. Florian FERRRAGU (Directeur des services techniques) - tél : 02.47.34.35.30

Une réponse écrite sera alors adressée, en temps utile, à tous les bureaux d'études ayant retiré le dossier.

ARTICLE 7 DOCUMENTS MIS A DISPOSITION DANS LE CADRE DE L'ETUDE

Voir en annexe :

- liste des installations

ARTICLE 8 LITIGES

Instance chargée des procédures de recours et précisions concernant les délais d'introduction des recours :

Tribunal administratif
28 rue Bretonnerie
45000 Orléans
Tél. : 02.38.77.59.00.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics (CCIRA) de Nantes
6 quai Ceineray
B.P 33515
F-44035 Nantes Cedex,
Tél. 02.40.08.64.33.

A Esvres-sur-Indre, le